

Soyez en première ligne pour améliorer l'impact de votre outil de production.

Transition des outils de production

C'est quoi ?

Un soutien financier à hauteur de 50 % du coût du projet d'investissement (montant maximum de 50 000 €)

Pour qui ?

Les entreprises TPE, PME et ETI*

Pour quels projets ?

La Métropole de Lyon souhaite soutenir financièrement les investissements des TPE et PME productives permettant de réduire significativement l'impact environnemental de leur outil de production.

Exemples de projets

- Amélioration de l'efficacité énergétique d'une ligne de production
- Transition vers un procédé de fabrication plus sobre, optimisation d'un outil de production pour réduire ses impacts environnementaux
- Acquisition de systèmes de pilotage ou d'outils de mesure*
- Modification d'une ligne de production permettant la massification d'un process d'économie circulaire

Conditions d'éligibilité des projets :

- Avoir un impact sur la transition écologique de l'entreprise
- Être à un niveau avancé de maturité (mise en œuvre ou consolidation)
- Être réalisable sur 12 mois

Ne sont pas considérés comme éligibles les projets :

- D'études, audits, recherches, emplois, formations
- De mises à jour réglementaires
- Proposés par des entreprises offreuses de solutions sans production liée (impact indirect)

Calendrier

LANCEMENT DE L'AAP
« Transition des outils
de production »

→ 1^{er} mars 2023

**CLÔTURE DE
L'AAP**

→ 1^{er} mai 2023
inclus

**INSTRUCTION
DES DOSSIERS**

→ mai 2023

ATTRIBUTION

→ septembre 2023

Où se renseigner ?

Des questions ?

→ aaptransition@grandlyon.com

Téléchargez le dossier de candidature à

[https : www.grandlyon.com/appels-a-projets](https://www.grandlyon.com/appels-a-projets)

La Métropole de Lyon renforce le pouvoir d'agir des entreprises pour réaliser leur transition environnementale, sociale, économique en mettant à leur disposition des dispositifs d'accompagnement et de financement.

MÉTROPOLE

GRAND LYON